



Pétition

des agents de la DGFIP des Bouches-du-Rhône

Loi de Mobilité

**LOI DE MOBILITE
ARME DE DESTRUCTION
DU STATUT,
DES MISSIONS
ET DES EMPLOIS !**

« Si un fonctionnaire refuse trois postes (...), nous pourrions le mettre en disponibilité ou éventuellement le licencier » André Santini, secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, Déclaration au JT de France 2 le 9 avril 2008.

Le projet de loi de mobilité a été déposé le 17 juin 2009 à l'Assemblée Nationale. La loi peut être adoptée dans l'urgence pendant l'été.

Nos mobilisations en 2008 et au printemps ont permis le report de son examen.

Comme d'habitude, les mauvais coups tombent pendant l'été !

Avec les articles 7, 8, 9 et 10 cette loi va permettre de supprimer des emplois actifs et faciliter les restructurations et les abandons de missions.

Cette loi, c'est :

- La fin de la garantie de l'emploi pour les fonctionnaires : ils seront « réorientés » voire mis en disponibilité d'office et licenciés !
- La transformation de l'emploi à temps plein en cumul d'emploi à temps partiel ! La flexibilité et la précarité pour tous !
- Le recrutement de contractuels à la place des fonctionnaires (voir ce qui s'est passé à La Poste ou à France Télécom (Orange...))
- Le recours aux agences d'intérim !

C'est toute la fonction publique qui est attaquée avec ce projet de loi !

La Fonction Publique Territoriale est aussi attaquée par une proposition de loi visant à supprimer le statut !

La Fonction Publique Hospitalière est attaquée par la loi Hôpital Santé Patient Territoire !

Ne laissons pas faire les fossoyeurs du Service Public !

Les agents soussignés demandent le retrait des articles 7 ;8 ; 9 et 10 du projet de loi sur la mobilité et les parcours professionnels

Nom Prénom	Service	Signature	Nom Prénom	Service	Signature

A faxer au local syndical CGT Trésor 13 : 04 91 17 92 33

A remettre à un-e syndiqué-e ou à renvoyer à :

Syndicat CGT Trésor 13

Trésorerie Générale, 183 ave du Prado, 13008 Marseille